

Le jardin rend service(s) :

SURTOUT À LA PLANÈTE



Le chiffre fort
80 % des Français
contribuent à
protéger la planète
avec leur jardin

Les chiffres clés



Pour se relaxer
en s'occupant dans son jardin



Pour pouvoir réunir et recevoir
famille et amis



Pour embellir son bien immobilier



Pour permettre aux enfants
de jouer dehors



Pour œuvrer à son échelle à la
protection de l'environnement
et de la biodiversité



Pour avoir des activités
physiques plus saines



Pour vous nourrir différemment



Base : personnes âgées de 25 ans et plus
détentrices d'un jardin, soit 65% de l'échantillon

Données en pourcentage plusieurs réponses possibles

L'analyse

Le jardin n'a jamais été aussi utile qu'aujourd'hui

- C'est la fin du jardin ornemental ! Ce dernier s'impose désormais comme une pièce à part de la maison, entièrement dédiée à son environnement et à ses habitants de toute nature.
- **Cultiver son bien-être** : 92 % l'utilisent pour se relaxer, 72 % pour avoir des activités physiques plus saines et 68 % pour se nourrir différemment.
- **Accueillir ses proches** : 91 % des Français s'y réunissent et y reçoivent leurs proches ; 83 % le dédient au jeu des enfants.
- **Embellir son bien immobilier** : pour 88 % des répondants (96 % pour la catégorie la plus aisée), le jardin est un atout dans la valorisation de son bien immobilier.

La transition écologique à taille humaine

- Une partie de la révolution écologique menée par les particuliers a lieu dans leur jardin, à mesure que les effets du dérèglement climatique deviennent visibles : son utilité environnementale a pris plus d'ampleur en 3 ans aux yeux des Français.
- Le jardin est ainsi devenu un vrai lieu d'engagement pour préserver la biodiversité

et l'environnement pour 8 Français sur 10 (80 %), contre 76 % en 2019.

- Une tendance qui s'est renforcée en Île-de-France, avec une hausse de 14 points par rapport à 2019 (79 %). Une prise de conscience plus aigüe sans doute due à une visibilité accrue des effets du dérèglement climatique dans les espaces très urbanisés.

Focus

Un engouement qui tombe à pic

Depuis le 1^{er} juillet 2022 s'applique une nouvelle échéance de la *loi Labbé* : après les collectivités (en 2017) et les particuliers (en 2019), l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse s'étend aux professionnels dans l'ensemble des habitations et des lieux à usage collectif ou fréquentés par le public. Cette extension vise à protéger la santé des Français, à préserver l'environnement, la biodiversité et le vivant. Tendre vers le 0 phyto peut impliquer de nouvelles habitudes en termes de création et d'entretien des jardins. L'aspect pourra être différent mais naturel, et tout aussi agréable pour vous et pour le vivant.

www.lesentreprisesdupaysage.fr